

De toute façon, la police dont il est question dans l'exemple ne vaut pas \$25,000 mais bien \$100,000. Les prestations de décès commencent à \$25,000, mais le souscripteur doit convertir en assurances supplémentaires tous ses dividendes, ce qui fait qu'à 73 ans, la valeur des prestations de décès dépasse les \$130,000. Si cette police produit des revenus imposables très élevés, c'est à cause des épargnes considérables qui en découlent.

L'honorable sénateur affirmait qu'une personne de 25 ans qui achète cette police aura versé \$28,000 environ en impôts à l'âge de 73 ans. La somme paraît énorme, mais si la même personne dépose \$80 par année à la banque, dans un compte qui rapporte 10 p. 100 d'intérêt, elle aura payé \$29,000 en impôts pendant la même période. Quand l'épargne s'accumule sur une longue période—48 ans, en l'occurrence—elle rapporte une somme considérable en intérêts, et l'impôt à payer est donc, lui aussi, considérable.

● (1440)

Avec l'augmentation des revenus, dans un certain nombre d'années, les gros montants d'impôt à payer ne représenteront pas grand-chose en dollars actuels. Dans l'exemple cité par la Canadian Life Underwriters Association, le contribuable doit payer \$5,500 d'impôts, 48 ans après avoir souscrit l'assurance. Si les revenus augmentent, disons, de 8 p. 100 par an au cours de cette période, ces \$5,500 ne représenteront plus que \$138 d'aujourd'hui. J'ajoute également que personne ne doit avoir peur de payer de gros impôts maintenant, vu que les mesures budgétaires visent seulement les polices émises après le 12 novembre 1981 et qu'il faut de nombreuses années pour constituer un revenu d'investissement appréciable.

Cela devrait, je pense, dissiper les inquiétudes des détenteurs de polices.

Quant à l'autre question de l'honorable sénateur, je puis déclarer au nom du ministre que l'on a consulté le département des assurances pour préparer le budget et qu'on l'a souvent consulté depuis sa publication.

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'EXPÉRIMENTATION D'ARMES AMÉRICAINES AU CANADA

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, hier, le 24 mars, le sénateur Muir a posé une question au sujet de la participation des forces canadiennes à l'expérimentation de missiles de croisière. Je pense que la réponse à cette question intéressera également d'autres sénateurs.

Le Canada fournit les installations nécessaires aux essais et a accepté de fournir des effectifs. Il s'agira, bien sûr, de personnel des forces armées.

Il ne s'agit pas cependant d'un projet commun, mais plutôt d'une sorte de contrat de location selon lequel les États-Unis

louent notre espace—notre terrain, je suppose—et des installations pendant un certain temps. L'entente devra être renouvelée pour les projets suivants. Nous pourrions, par exemple, donner notre accord à la condition d'obtenir les résultats des essais si cela nous intéresse.

De toute évidence, ce n'est pas la même chose que la situation du Bomarc à laquelle le sénateur Muir a fait allusion. Si nous voulons y participer, nous n'avons qu'à en faire une condition de l'entente sur des projets bien précis. Cependant, il importe de signaler que les conditions formulées dans la présente entente et dans d'autres à l'avenir relèvent totalement de la compétence du Canada. Le Canada établit les modalités et les conditions de chaque projet.

Je tiens à répéter ce que j'ai essayé d'expliquer hier: le missile de croisière n'est pas armé et il n'a pas de tête nucléaire. En termes de manœuvres militaires, c'est un missile artificiel.

L'honorable Robert Muir: Honorables sénateurs, je remercie le leader pour cette réponse. Il insiste sur le fait que, contrairement aux engins Bomarc, ces missiles de croisière ne seront pas armés. Nous le savons. La seule chose que je peux dire à la lumière de sa réponse à mes questions, c'est que nous allons attendre les événements afin de savoir si on permettra aux membres des Forces armées canadiennes de participer à une partie de ces manœuvres ou, en fait, à toutes ces manœuvres. Je le répète, nous devons sauvegarder notre souveraineté. Si nous prenons des arrangements avec un pays étranger, même notre meilleur allié, il n'est que juste que nos militaires participent à n'importe quelle de ces manœuvres.

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

ÉTUDE DU VOLUME III DU RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Étude du rapport du comité permanent des affaires étrangères, intitulé: «Les relations Canada-États-Unis—Volume III—Les relations commerciales Canada-États-Unis», déposé au Sénat le 24 mars 1982.—(*L'honorable sénateur van Roggen*).

L'honorable George van Roggen: Honorables sénateurs, pour le moment je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit hier. Je demanderais que cette question soit reportée au nom du sénateur Asselin.

Son Honneur le Président suppléant: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Le débat est reporté.)

(Le Sénat s'ajourne au mardi 30 mars, à 8 heures du soir.)